APPERÇU GÉNÉRAL
DES RÉDUCTIONS
SUR LA DÉPENSE PUBLIQUE

Présenté à l'Assemblée Nationale, au nom du Comité des Finances, le 29 Janvier 1790.

A PARIS,

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-St.-Jacques, N° 31.

1790.

APPERÇU GENERAL
DES RÉDUCTIONS
SUR LA DÉPENSE PUBLIQUE,

Préſenté à l'Aſſemblée Nationale, au nom du Comité des Finances, le 29 Janvier 1790.

MESSIEURS,

Votre Comité des Finances eſt au moment de vous préſenter le tableau des réductions dont il croit ſuſceptible chaque partie des dépenſes publiques ; mais avant d'entrer dans un détail qui entraîneroit des diſcuſſions & des longueurs, votre Comité, deſirant ſatisfaire la juſte impatience du Public & de l'Aſſemblée, a cru devoir faire précéder ſes Rapports par un Apperçu, au moins vraiſemblable, du réſultat que vous attendez. Vos Décrets ſeuls peuvent aſſurer à ce réſultat une préciſion rigoureuſe ; nous oſons vous aſſurer cependant, que les différences ne ſeront pas importantes. On ne croira pas, ſans doute, que votre Comité voulût offrir à l'Aſſemblée Nationale un travail dont les baſes ſeroient incertaines ; & ce n'eſt pas à la veille de le ſoumettre à votre examen, qu'il ſacrifieroit à des illuſions conſolantes la vérité que vous cherchez.

Pour vous préſenter avec plus de clarté l'Abrégé que je ſuis chargé de mettre ſous vos yeux, je ſuivrai l'ordre des matières tel qu'il ſe trouve dans l'Ouvrage que le Gouvernement vient de faire imprimer, & à la fin duquel une Récapitulation générale vous offre le total des dépenſes fixes, montant à 531 millions 533 mille liv.

Quarante-trois titres de chapitres compoſent cette Récapitulation.

Six de ces chapitres, ſavoir, 1°., les rentes perpétuelles & viagères ; 2°. les intérêts d'effets publics, & diverſes créances ; 3°. les engagemens à temps avec le Clergé ; 4°. les gages des Charges repréſentans l'intérêt de la finance ; 5°. les intérêts & frais d'anticipations ; & 6°. les indemnités, compoſent la totalité de la dette publique, dont nous ne vous parlerons pas encore.

Les trente-ſept autres chapitres préſentent la totalité des dépenſes fixes.

Nous croyons devoir ſeulement vous obſerver que nous comprenons dans les chapitres des dettes, celui qui renferme les gages de la Magiſtrature ſous le titre de *Gages repréſentans l'intérêt de la finance.* La ſuppreſſion de la vénalité fait de l'intérêt des finances des Charges de Magiſtrature une véritable dette de l'Etat ; & les dépenſes du nouvel ordre judiciaire n'étant pas encore déterminées, nous n'avons pu les comprendre dans l'état que nous avons l'honneur de vous préſenter : cet état ne contient que les réduc-

tions opérées ſur chaque article des anciennes dépenſes publiques.

Les trente-ſept chapitres dont vous avez le tableau ſous les yeux, compoſent une ſomme totale de 289,615,000 liv.

Dans ce nombre il y a dix chapitres dont les dépenſes nous paroiſſent devoir être remiſes entièrement à l'Adminiſtration des Provinces: ſavoir, 1°., la Police de Paris, 2°. le Guet & la Garde de Paris, 3o. le pavé de Paris, 4°. les travaux dans les carrières ſous Paris, 5°. les remiſes ou moins impoſé, décharges & modération ſur les impoſitions, 6°. les dons & aumônes, ſecours, Hôpitaux & Enfans-Trouvés; 7°. les travaux de charité, 8°. la deſtruction du vagabondage & de la mendicité, 9°. l'entretien, conſtruction & repaparation des Batimens pour la choſe publique, 10°. les dépenſes locales & variables dans les provinces.

Il y a deux autres chapitres dont la dépenſe nous a paru devoir être partagée entre l'Adminiſtration des Provinces & celle du Tréſor public: ſavoir, 1°., les Ponts & Chauſſées en raiſon de leur Ecole, qui nous a paru utile à conſerver, & d'un fonds de réſerve à deſtiner aux grands travaux d'art; 2°. le traitement des Receveurs, Fermiers, Régiſſeurs généraux, & autres frais de recouvrement.

Le chapitre intitulé, *Gages, Traitemens & Gratifications à diverſes perſonnes*, nous a paru devoir ſe réunir à celui des Penſions.

Celui de la Maréchauſſée de l'Iſle-de-France nous a paru faire partie de la dépenſe entière de la Maré-

chaussée du Royaume, & devoir, sous ce rapport, être renvoyé au Département de la Guerre.

Enfin, nous avons retranché entièrement la dépense des haras, dont vous avez déjà annoncé la suppression Nous avons réuni au chapitre des Pensions la dépense des fonds réservés sur les Loteries pour actes de bienfaisance, qui ne sont autre chose que des pensions. Nous avons supprimé les diverses dépenses des plantations dans les forêts, qui nous ont paru une charge ordinaire de l'Administration des Domaines; & enfin, le chapitre intitulé, *Communautés, Maisons religieuses, & entretiens d'édifices sacrés*, auxquels vos Décrets sur les biens & les charges du Clergé pourvoiront à l'avenir.

Ce détail nous a paru nécessaire avant d'arriver aux résultats. Chaque article sera successivement soumis à une analyse exacte & motivée; & en vous présentant d'avance le tableau général dont chaque jour vous pouvez terminer une partie, nous avons desiré seulement que ce tableau fût clair, que tout fût bien classé, & que la comparaison de l'état ancien & de l'état nouveau, fût très-intelligible.

Les trente-sept chapitres de dépense pour lesquels il se faisoit précédemment un fonds annuel de 289 millions 615 mille liv., ne seront plus compris dans la dépense du Trésor public, que pour une somme de 193,300,000 liv.; ce qui opère sur les fonds à y fournir, une réduction annuelle de 96,315,000 liv.; & nous avons obtenu ce résultat en supposant que la

guerre coûteroit 84 millions, suivant le dernier Apperçu du Comité Militaire, & que les pensions, y compris les différens articles qui y seront réunis, s'éléveroient à 18 millions. Ainsi, tout ce que vous retrancherez à ces deux articles & à quelques autres, accroîtra la somme de réduction des dépenses. Nous présumons que cette réduction ira au moins à cent millions. Mais ici nous ne nous permettrons de calculer que sur l'estimation de 96 millions.

Sur cette dernière somme, celle de 35,418,166 liv. n'est qu'une transposition de dépense, puisque nous vous proposons seulement de rendre à l'Administration des Provinces l'emploi de cette somme, régie ci-devant par l'Administration ministérielle. Ainsi, la réduction effective des dépenses publiques n'est que de 60,902,834 liv.; mais la dépense confiée aux Administrations de Province, faite désormais avec une grande économie, doit être inférieure aux sommes qui, ci-devant, y étoient employées. Vous pouvez donc considérer, dès ce moment-ci, les anciennes dépenses auxquelles les contributions des Peuples étoient destinées, comme diminuées de 75 à 80 millions, & nous ne comprenons pas dans cette somme la diminution sur les intérêts de la dette, qui résultera des remboursemens auxquels vous avez destiné des fonds de votre Caisse de l'extraordinaire, & de l'extinction annuelle des rentes viagères & des Pensions.

Vous voilà bien sûrs au moins que la dépense publique va être inférieure à votre ancien revenu, dont

nous n'examinons pas ici la nature, mais ſeulement la quotité; & que, ſans accroître la maſſe des charges du Peuple, vous pouvez fournir à celle des nouveaux établiſſemens que vous projetez. Ce niveau, ſi deſiré, de la recette & de la dépenſe, cette baſe de la confiance & du crédit public, il n'eſt plus permis de les révoquer en doute, & c'eſt-là que nous bornerons l'eſquiſſe que nous avons cru utile de vous préſenter dans ce moment-ci. Le tableau que nous y joignons, vous rendra cette vérité plus palpable.

Votre Comité va ſuivre à préſent l'ordre de ſon travail.

TABLEAU des chapitres des dépenses fixes contenues dans le compte général, imprimé par ordre du Gouvernement, avec l'Etat de ces mêmes dépenses réduites, & celui des dépenses remises à l'Administration des Provinces.

du Livre.	TITRE DES CHAPITRES.	DÉPENSES actuelles.	DÉPENSES réduites.	DÉPENSES remises aux Provinces.
25	Dépenses générales de la Maison du Roi, de celles de la Reine & de la Famille Royale	25,000,000 l.	20,000,000 l.	. . . . .
	Maisons des Princes, Frères de S. M., y compris les Enfans de M. le Comte d'Artois.	8,240,000 l.	4,700,000 l.	. . . . .
26	Affaires Etrangères & ligues Suisses	7,330,000 l.	6,330,000 l.	. . . . .
27	Département de la Guerre, & dépenses accessoires .	99,091,000 l.	84,000,000 l.	. . . . .
32	Marine & Colonies. . .	40,500,000 l.	39,000,000 l	. . . . .
34	Ponts & chaussées . . .	5,680,000 l.	1,500,000 l.	4,180,000 l.
41	Haras	814,000 l.	Supprimé.	. . . . .
110	Pensions.	29,954,000 l.	(1) 18,000,000 l.	. . . . .
133	Gages du Conseil & traitemens particuliers de la Magistrature	2,815,000 l.	420,000 l.	. . . . .
139	Gages, traitemens & gratifications à diverses personnes	351,000 l.	R. aux Pensions.	. . . . .
143	Intendans des Provinces & leurs Bureaux	1,413,000 l.	Supprimé. (2)	. . . . .
144	Police de Paris	1,569,000 l.	. . . . .	1,569,000 l.
147	Guet & Garde de Paris. .	1,136,000 l.	. . . . .	1,136,000 l.
150	Maréchaussée de l'Isle de France	251,000 l.	R. à la guerre.	. . . . .
151	Pavé de Paris	627,000 l.	. . . . .	627,000 l.
	Travaux dans les Carrières sous Paris	400,000 l.	. . . . .	400,000 l.
152	Remises au moins imposé, décharges, non-valeur & modérations sur les impositions	7,123,000 l.	. . . . .	7,123,000 l.
		232,294,000 l.	173,950,000 l.	15,035,000 l.

(1) La réduction des pensions paroît être ici de 11,954,000 livres; mais comme les pensions supportent environ 45,000 livres de retenu depuis 1787, la réduction proposée n'est effectivement que de 7,454,000 livres.

(2) Les récompenses dont seront susceptibles les Membres supprimés du Conseil & leurs Coopérateurs, ne pouvant pas faire partie des dépenses fixes, n'ont pas été comprises dans cet État.

Page du Livre.	TITRE DES CHAPITRES.	DÉPENSES actuelles.	DÉPENSES réduites.	DÉPENSES remises aux Provinces.
	De l'autre part.	232,294,,000 l.	173,950,,000 l.	15,035,000 l.
155	Traitemens aux Receveurs, Fermiers & Régisseurs généraux, & autres frais de recouvremens . . .	19,511,000 l.	4,500,000 l.	7,313,166 l.
166	Administrateurs du Trésor-Royal, Payeurs de rentes, &c.	3,372,000 l.	2,300,000l.	. . . . .
167	Bureaux de l'administration générale	2,345,000 l.	1,200,000 l.	. . . . .
170	Traitemens & dépenses de la caisse du Commerce, de celle des Monnoies, & de la liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes.	794,000 l.		
172	Fonds réservés pour des actes de bienfaisance	173,000 l.	R. aux pensions.	. . . . .
	Secours aux Hollandois réfugiés en France . . .	829,000 l.	8,29,000 l.	. . . . .
173	Communautés, Maisons religieuses & entretien d'Édifices sacrés . . .	2,082,000 l.	R. au Clergé.	. . . . .
177	Dons, aumônes, secours, Hôpitaux & Enfans trouvés	3,635,000 l.	. . . . . .	3,635,000 l.
184	Travaux de Charité . . .	1,911,000 l.	. . . . . .	1,911,000 l.
185	Destruction du vagabondage & de la mendicité . . .	1,144,000 l.	. . . . .	1,144,000 l.
186	Primes & autres encouragemens pour le commerce .	3,862,000 l.	3,300,000 l.	. . - . .
187	Jardin Royal des Plantes & Cabinet d'hist. naturelle.	129,000 l.	72,000 l.	. . . . .
188	Bibliothèque du Roi. . .	159,000 l.	69,000 l.	. . . . .
189	Universités, Académies, Colléges, Sciences & Arts.	1,004,000 l.	1,000,000 l.	. . . . .
195	Passeports & exemption de droits	400,002 l.	400,000 l.	. . . . .
	Entretien, réparations & construction des bâtimens pour la chose publique. .	1,874,000 l.	. . . . .	1,874,000 l.
196	Diverses dépenses de plantations dans les forêts, &c.	817,000 l.	Supprimé.	. . . . .
198	Dépenses de procédures criminelles & des prisonniers.	3,180,000 l.	3,180,000 l.	. . . . .
199	Dépenses locales & variables dans les Provinces . . .	4,500,000 l.	. . . . .	4,500,000 l.
	Dépenses imprévues . . .	5,000,000 l.	(1) 2,500,000 l.	. . . . .
		289,615,000 l.	193,300,000 l.	35,412,166 l.

(1) Les dépenses imprévues sont réduites ici de moitié; & sans doute une latitude de 2,500,000 liv. dans une aussi grande administration que celle de la France paroîtra bien médiocre, sur-tout depuis que les Ministres sont responsables. Mais comment ranger des dépenses imprévues parmi des dépenses fixes ? Si, comme il est si nécessaire au bon ordre, la recette est supérieure à la dépense, la nécessité sera la règle des dépenses imprévues, & l'Assemblée Nationale en sera le juge chaque année.

PREMIÈRE RÉCAPITULATION.

La ſomme des dépenſes actuelles eſt de		289,615,000 l.
Sommes des dépenſes qui ſubſiſteront.		
1°. Dépenſes du Tréſor Public . . .	193,300,000 l.	228,712,166 l.
2°. Dépenſes remiſes aux Provinces .	35,412,166 l.	
Réduction ſur les dépenſes		60,902,834 l.

SECONDE RÉCAPITULATION.

La ſomme des fonds verſés au Tréſor public pour acquitter les dépenſes, eſt de	289,615,000 l.
La ſomme des fonds qui y ſera néceſſaire à l'avenir, ſera de.	193,300,000 l.
La réduction des fonds du Tréſor public ſera de	96,315,000 l.

598